

Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des PATS du SDIS de l'Hérault



« Quand je revendique, ce n'est pas pour détruire »

Montpellier le 8 décembre 2012

Monsieur Michel Gaudy
Président du
SDIS de l'Hérault
Parc de Bel Air
150 rue Supernova
34570 VAILHAUQUES

Objet : refonte de la filière

Monsieur le Président,

Force est de constater que notre organisation syndicale a été écartée de tous les groupes de travail dont celui sur la refonte de la filière du fait de la non signature du protocole d'accord. Doit-on y voir une discrimination syndicale ?

Par ce courrier, nous vous faisons part de notre déception et de nos propositions :

Les caporaux et caporaux-chefs remplissant les conditions de nomination au grade de sergent soient tous nommés dans la période transitoire.

Nous souhaitons que la globalité des agents remplissant les conditions de nomination au grade d'adjudant soit nommée sur la période transitoire.

Pour les sous-officiers pouvant prétendre au grade de lieutenant, nous souhaitons l'application des textes en vigueur dans les meilleurs délais pour leur nomination.

Nous vous signalons que votre courrier en date du 10 Octobre 2012 au Ministère de l'Intérieur est contraire à l'esprit de la refonte qui ne ferait qu'engorger et retarder la mise en place des mesures pérennes, surtout que celle-ci permet clairement de nommer tous les sergents titulaires de la FAE chef d'agrès tout engin.

Votre proposition est une proposition arbitraire qui laisserait sur le bord de la route un grand nombre d'agents, ceux-ci est inacceptable pour le SNSPP.

En espérant que le dialogue puisse s'engager rapidement et ce, afin d'éviter tout conflit social.

Il est regrettable de constater que ces méthodes pointées par l'audit persistent.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le bureau du SNSPP34

